



# Inscription 9 mars 2025 - 37<sup>ème</sup> chapitre

Nom et prénom : votre nom et prénom

Représentant la Confrérie : nom de votre confrérie

Réserve 00 repas à 55€/personne = 00 €

Etant donné le nombre de places disponibles (100 personnes maximum), votre participation ne pourra être prise en compte qu'à la réception de votre paiement par virement sur le compte n° BE93 0882 8482 8367 de la Confrérie de l'Hydromel (N'oubliez pas de compléter la communication avec votre nom et celui de votre Confrérie). Tout repas réservé et non décommandé après le 2 mars 2025 sera porté en compte.

Boissons à prix démocratiques

Une intronisation offerte à 18 confréries en tenue d'apparat et participant au banquet.

Un forfait de 10€ est demandé à l'impétrant lorsqu'aucun membre de sa confrérie ne participe au banquet.

Désire se trouver à la table de : Nom(s) et prénom(s)  
de(s) la personne(s) avec laquelle(lesquelles) vous  
désirez être assis

Sans importance

Présentation de la Confrérie :

En quelques mots

Nom, prénom et fonction dans la Confrérie de la personne  
souhaitant être intronisée :

Nom, prénom et fonction

Veillez nous donner ci-dessous matière à introniser  
dignement votre représentant :  
une anecdote ?

Les formulaires doivent parvenir à la  
trésorière le 2 mars au plus tard

Soit par mail :  
[confreriedelhydromeltihange@gmail.com](mailto:confreriedelhydromeltihange@gmail.com)

Soit par la poste à  
Maité Vilet,  
Rue des Messes 17  
4500 Tihange Huy

Fait à votre localité,

le la date du jour

Signature